

INSCRIPTION
- Avocat Communautaire -
Année 2021
Règlement à joindre à votre dossier d'inscription

Maître

1) Frais de Gestion de dossier 1.000,00 Euros

2) Cotisation Ordinale fixe 533,00 Euros

3) Cotisation CARPA 50,00 Euros

4) Cotisation Solidarité 12,00 Euros

TOTAL..... 1.595,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :

Nom de votre Banque :

N° du chèque :

Signature